

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2017,  
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU  
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire  
Sylvain Delisle, conseiller  
Louis Gosselin, conseiller  
Julien Milot, conseiller  
Mme Debbie Deslauriers, conseillère

ABSENTS: M. Serge Pouliot, conseiller  
Mme Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire
6. Résolution : Acceptation de la démission de M. Éric Chabot
7. Résolution : Fermeture du poste 'journalier' à temps partiel et ouverture de poste à temps plein
8. Résolution : Octroi – Contrat - Réfection toiture du garage municipal
9. Résolution : Octroi – Contrat - Architecte - Projet Abri permanent - Parc maritime
10. Résolution : Autorisation – Appel d'offres – Branchements édifices municipaux
11. Résolution : Demande d'autorisation au MDDELCC – Puits terrain des loisirs
12. Avis de motion : Règlement 574-2017 concernant la rémunération du personnel électoral 2017
13. Résolution : Comptes à payer
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 1046-17**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 1047-17**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 4 JUILLET 2017**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers , **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **4 juillet 2017**, tel que rédigé.

**4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **juillet 2017** : **19**  
Coût des travaux **626 000 \$**

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION  
NO : 1048-17**

**6. RÉSOLUTION : ACCEPTATION - DÉMISSION DE M. ÉRIC CHABOT**

La directrice générale a informé le Conseil qu'elle a reçu la démission de M. Éric Chabot, journalier, et ce à compter du 31 juillet 2017.

Il est **proposé** par Louis Gosselin , **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Chabot

**RÉSOLUTION  
NO : 1049-17**

**7. RÉSOLUTION : FERMETURE DU POSTE 'JOURNALIER' À TEMPS  
PARTIEL ET OUVERTURE DE POSTE À TEMPS PLEIN**

**ATTENDU** la charge de travail qui augmente avec la mise en service du système d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU** les nouvelles acquisitions (presbytère, terrain pour le bâtiment de service, terrains des postes de pompage) effectuées par la Municipalité et le surplus d'entretien que cela impliquera;

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents et décrète ce qui suit;

- il autorise la directrice générale à abolir le poste de journalier - temps partiel,
- il l'autorise à ouvrir un poste de journalier à temps plein sur une moyenne de 28h/semaine.
- il l'autorise également à effectuer les démarches nécessaires afin de combler le poste dans les meilleurs délais.

**RÉSOLUTION  
NO : 1050-17**

**8. RÉSOLUTION : OCTROI – CONTRAT - RÉFECTION TOITURE DU  
GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** l'autorisation reçue du ministère de la Culture et des communications

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été demandées et reçue pour la réfection de la toiture du garage municipal;

| <b>COMPAGNIE</b>                | <b>MONTANT AV. TX</b> | <b>TOTAL TX.<br/>NETTES</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Toitures RP                     | 4 450.00 \$           | 4 666.94 \$                 |
| Les Toitures Marcel Pouliot inc | 3 475.00 \$           | 3 644.41 \$                 |

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à **Les Toitures Marcel Pouliot inc.** pour la somme de 3 475 \$ avant taxes et dont les deniers proviennent des fonds généraux.

**RÉSOLUTION  
NO : 1051-17**

**9. OCTROI – CONTRAT - ARCHITECTE - PROJET ABRI PERMANENT - PARC MARITIME**

**ATTENDU** la demande faite par la Municipalité pour remplacer le chapiteau de toile au Parc maritime par un abri permanent dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) PIQM volet 2.5;

**ATTENDU** la lettre d'éligibilité reçu en janvier 2017 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**ATTENDU** la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de produire les documents suivants

- Un échéancier dans lequel se retrouvent le déroulement des travaux ainsi que, le cas échéant, la procédure d'appel d'offres et le processus d'approbation du ou des règlements d'emprunt;
- Des vues d'ensemble définitives jumelées à un estimé des coûts à jour et une description détaillée des travaux (travaux, équipements, vocations et superficie des espaces);
- Le résultat de l'ouverture des soumissions des appels d'offres publics pour les travaux dans le cas où le coût du projet dépasserait 100 000\$;
- Tout autre document ou information qui pourrait être exigé par le Ministère à la suite de l'analyse des documents transmis.

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de produire des plans signés d'un architecte

**ATTENDU** que la directrice générale avait été autorisée à cet effet par le Conseil,

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées et reçues de trois firmes d'architecture;

| <b>COMPAGNIE</b>                | <b>MONTANT AV. TX</b> | <b>TOTAL TX. NETTES</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| ABCP                            | 12 494.00 \$          | 13 103.08 \$            |
| DAD Architecture et design inc. | 5 800.00 \$           | 6 082.75 \$             |
| STGM                            | 6 500.00 \$           | 6 816.88 \$             |

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à DAD Architecture et design pour la somme de 5 800 \$ avant taxes et dont les deniers proviendront du budget du PIQM volet 2.5.

**RÉSOLUTION  
NO : 1052-17**

**10. AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – BRANCHEMENTS ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** les travaux d'assainissement des eaux usées achèvent,

**ATTENDU QUE** plusieurs édifices municipaux devront être branchés au réseau dans les meilleurs délais,

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres sur

invitation pour le branchement des édifices municipaux.

**RÉSOLUTION  
NO : 1053-17**

**11. DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – PUIITS TERRAIN DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** SNC Lavalin a été mandatée par la résolution numéro 932-16 pour préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux de branchement du puits du terrain des loisirs;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans :

- Mandate SNC-Lavalin inc. pour soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) :
    - une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'installation et la mise en service des équipements de production d'eau potable pour le Nouveau puits des Loisirs ;
    - une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE pour l'aménagement et l'exploitation du Nouveau puits des Loisirs qui servira à l'alimentation en eau potable du secteur du centre des loisirs ;
- ainsi que pour présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- Confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées (art. 32 LQE et art. 31.75 LQE).
  - s'engage envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour sa future station de production d'eau potable, à :
    - Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
    - À mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

**12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO. 574-2017 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2017**

Un avis de motion est donné par Julien Milot à l'effet

- qu'un projet de règlement sera adopté à la séance de septembre
- que ce règlement fixera la rémunération du personnel électoral pour l'année 2017
- qu'il a dûment été transmis par la directrice générale aux membres du conseil dans les délais prescrits
- que sa lecture en est dispensée.

**RÉSOLUTION  
NO : 1054-17**

**13. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (10 584,35 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (1 361 217,46 \$) totalisant 1 371 801,81 \$ pour le mois d'août 2017 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1054-17**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

#### **14. CORRESPONDANCE**

Une correspondance a été reçue provenant de la Communauté métropolitaine de Québec concernant l'Agrile du Frêne. Il est conseillé aux citoyens de consulter le site de la CMQ, d'éviter d'utiliser le bois infecté comme bois de chauffage pour en éviter sa propagation et en cas de présence de l'insecte, d'aviser l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Cette information sera insérée dans La Marée du mois d'août.

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION  
NO : 1055-17**

#### **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 45.

---

MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

---

YVES COULOMBE  
MAIRE

*« Je, Yves Coulobme, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*